

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019511	Date d'inspection Le 15 juin 2023	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 2		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	15 juin 2023	15 juin 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance le mentor en assurance de qualité a vérifié le dossier d'un nouveau membre du personnel éducatif . Une copie de certificat valide du cours secourisme et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire valide n'était pas dans le dossier. L'administrateur a tout de suite imprimer un copie et l'a inséré dans le dossier.La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	15 juin 2023	15 juin 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance le mentor en assurance de qualité a vérifié le dossier d'un nouveau membre du personnel éducatif . Une copie de certificat valide du cours secourisme et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire valide n'était pas dans le dossier. L'administrateur a tout de suite imprimer un copie et l'a inséré dans le dossier.La lacune est maintenant conforme.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	15 juin 2023	15 juin 2023
Commentaires : Lors de l'inspection la mentor en qualité d'assurance a remarqué que 13 bouteilles d'eau n'était pas étiquetté . Tout objets personnel doit être étiquetté avec le nom de l'enfant. Les membres du personnel éducatif ont imidiatement mis des noms sur les bouteilles. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le mentor est sur les lieux lors de la sieste, la collation et les jeux libres à l'intérieur.

Le mentor a observé des enfants qui étaient engagés dans des jeux tranquilles lors de la sieste puisqu'ils ne

Commentaires généraux

voulaient pas faire de sieste. Le ratio fût respecter en tout temps lors de l'inspection.

Le mentor en assurance de la qualité a eu une discussion avec un membre du personnel par rapport à leur planification. De la documentation d'activités quotidiennes planifiés et documentés on été observé. Le mentor en assurance de la qualité a fait un rappel que la planification doit être délibéré et démontrer comment la planification est guidé par les intérêts, les besoins et l'unicité de chaque enfant du groupe. Le membre du personnel éducatif a partagé des idées pour incorporer un thème de voyage afin d'explorer la diversité du groupe.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 juin 2023

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juin 2023

Date